

PROJET EDUCATIF

BI-IZARRAK, « LES DEUX ETOILES » EN BASQUE

Notre association organise des centres de vacances et de loisirs qui s'adressent non seulement à des enfants et des adolescents.

Ses installations de Bidart peuvent accueillir des groupes différents et fonctionnent toute l'année.

L'association ouvre ses centres à tous ceux qui souhaitent organiser, en partenariat ou en gestion libre, des classes vertes, de mer, des stages sportifs, de formation, des séjours de repos, des séminaires - colloques.

SES MOTIVATIONS

Nous considérons que si le monde se bâtit jour après jour, tout homme est l'artisan de cette construction en collaborant avec les autres, que le sport, la culture et le loisir sont pour nous les terrains privilégiés de l'épanouissement personnel. Ils ne sont ni l'un, ni l'autre, des fins en soi, mais au service de la personne.

Nous contribuons ainsi, à notre niveau, à la vie sociale. La manière de vivre un camp, un centre de loisirs, est un plus dans l'apprentissage de la vie démocratique.

SES OBJECTIFS

C'est avec cette perception de la vie associative que nous organisons nos centres de vacances. Notre but est qu'ils soient des espaces de liberté, de création, d'expression, d'imagination, de révélation de talents, d'apprentissage face aux manques du vécu au quotidien.

Nous désirons permettre à des jeunes de prendre leur place dans la société : qu'ils puissent vivre leur liberté en promouvant celle des autres.

SES RESPONSABILITES

Consciente de ses responsabilités, l'association met tout en œuvre pour que ses objectifs soient atteints. Elle a conscience aussi que si le temps de loisirs est un temps de liberté, il n'est pas question de laisser faire n'importe quoi. Toute vie sociale comporte une "règle du jeu". Sinon c'est la loi du plus fort au détriment du plus faible.

Il ne s'agit pas, non plus, de bâtir du "préfabriqué" sans laisser s'exprimer l'imagination ou l'initiative, mais d'établir une base commune sur laquelle chacun travaille en fonction de ses possibilités et de ses responsabilités.

FONCTIONNEMENT

Il dépend de plusieurs intervenants ou partenaires :

- Le conseil d'administration, les directeurs, les animateurs, le personnel technique, les enfants, les parents.
- Si notre projet éducatif concerne en premier les enfants et les jeunes, nous devons être attentifs à ce qu'il soit vécu à tous les échelons, y compris le personnel d'animation. Il n'y a pas d'âge, ni de fonctions, pour apporter et pour partager ; il n'y a pas non plus pour prendre et recevoir.

Si chacun a un rôle défini, tout doit être mis en œuvre pour qu'il ne se produise aucune discordance entre chaque intervenant qui participe aux différents projets (éducatif, pédagogique, activités).

Il ne peut y avoir autonomie et responsabilité que si chaque partie accepte de pratiquer à l'intérieur d'une règle commune.

Cette règle commune doit permettre d'informer, de préciser les points essentiels du fonctionnement de nos centres en tenant compte des textes et des arrêtés ministériels.

REGLEMENTATION

L'article premier des textes de la Jeunesse et des Sports nous concernant précise : « *Les organisateurs déterminent les lieux de séjour et prennent les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Ils engagent et, le cas échéant, rémunèrent le directeur et les personnels éducatifs et de service. Ils élaborent le projet éducatif en concertation avec le directeur qui aura participé avec eux au choix du personnel éducatif.* »

Ce texte s'applique à tous les centres de vacances avec hébergement accueillant des mineurs de 4 à 18 ans. Cette réglementation nous oblige à définir, à préciser, les rôles et les fonctions de tous ceux qui participent à la gestion et à l'animation de nos centres.

ROLES ET FONCTIONS

C'est de la capacité de chacun à élaborer, agencer, pratiquer dans un collectif que dépendra la qualité et la réussite de nos séjours.

Le conseil d'administration, qui engage les directeurs et le personnel technique a pour mission :

- d'informer les directeurs de la réglementation, des possibilités de chaque centre
- d'engager et de gérer par dérogation le personnel technique
(Économat, restauration, entretien)
- de contrôler la bonne marche des séjours dans le respect des projets éducatifs, pédagogiques, et d'activités, discutés et approuvés auparavant par les parties concernées
- de veiller au bon usage des locaux, du matériel et de l'environnement.

LES DIRECTEURS

Procède, en collaboration avec le C.A., au recrutement des animateurs.

Élabore les projets pédagogiques et d'activités.

Contrôle leur mise en place et leur déroulement au cours des séjours.

Gère et dynamise l'équipe pédagogique.

Fait respecter la réglementation tant par les animateurs que par les enfants..

LES ANIMATEURS

Être à la disposition :

- des directeurs dans le cadre des engagements pris avec l'association
- des enfants dans le respect des projets élaborés et des dispositions Jeunesse et Sports

LE PERSONNEL TECHNIQUE

Il a des fonctions précises qui demandent temps et compétence. Ses activités contribuent au bon déroulement et à l'ambiance du séjour.

L'ENFANT

Si l'objectif du séjour est de faire émerger les potentialités de chacun, il ne peut être obtenu que s'il y a accord et coopération.

Si l'enfant a des droits qui doivent être scrupuleusement respectés. Il n'a pas tous les droits et a aussi des devoirs. Il doit :

- participer aux activités communes
- respecter la réglementation, le personnel, les locaux, et le matériel mis à sa disposition

LES PARENTS

Si la famille est le lieu premier de l'éducation, nous croyons que le monde associatif peut être, grâce à des moyens plus importants liés à des expériences plus diversifiées, un partenaire privilégié pour développer toutes les dimensions de la personne

Ils doivent être informés des divers projets ainsi que de la réglementation de façon à éviter les malentendus ; cela peut aussi leur permettre de participer (sous différentes formes), à notre vie associative. (Adhérent)

LA VIE ASSOCIATIVE

Elle suscite des discussions, des échanges entre les administrateurs, les membres, les adhérents, les permanents et les bénévoles. Elle est enrichissante et elle est l'expression même des principes démocratiques et de libre expression.

C'est ensemble que nous avons défini notre projet éducatif à travers nos motivations et nos objectifs, c'est ensemble que nous devons discuter des projets pédagogiques et d'activités, de la "règle et du sens", qui doit permettre une éthique commune à tous.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

Que l'on s'efforcera de prendre en compte pour les lieux comme pour les activités fait état de :

- L'espace, avec le souci de mettre les jeunes en contact avec la nature, la mer, la montagne, la campagne.
- L'écologie : la terre nous est confiée, nous aurons à la transmettre
- La vie d'équipe : avec des temps de discussion et dialogue avec des entreprises ou chacun trouve sa place dans la réalisation
- La convivialité doit toujours être présente par le biais de la fête
- La communication que ce soit à l'intérieur du centre, que ce soit avec les personnes de l'environnement
- L'expression : c'est dans la parole que l'enfant devient un homme. Cette parole (au sens large) toute sa vie il la développera. Un camp, une colo, c'est un temps privilégié pour l'expression orale, corporelle, sportive...
- Les moyens doivent être simples et adaptés. C'est à travers eux que le jeune se construit...

LA REGLE ET LE SENS

Deux valeurs nous tiennent particulièrement à cœur : Autonomie et responsabilité

Nous croyons utile de définir un cadre dans lequel elles doivent s'affirmer.

Promouvoir l'initiative contre la passivité, c'est l'autonomie ; la solidarité contre l'égoïsme, c'est la responsabilité. Elles s'exercent, l'une et l'autre, dans le respect de chaque personne, plus particulièrement des moins favorisés, mais aussi dans le respect de l'intérêt commun.

C'est dans cet esprit que nous avons voulu établir certaines règles qui s'adressent à toutes les parties concernées

C'est à titre d'exemple que nous proposons une journée type modulable en fonction des âges, des lieux, des possibilités « fais aux autres ce que tu voudrais que l'on te fasse ».

JOURNEE TYPE

- *Le lever* : l'animateur doit être prêt et disponible de façon à être à l'écoute de l'enfant dès son réveil. Il doit donc être levé avant les enfants.

- *Le rangement* : bien souvent, dans nos lieux d'accueil, les espaces de rangement sont restreints, d'où une nécessité d'attention encore plus grande à la mise en place des effets personnels ou collectifs. Il est totalement anormal de voir du linge traîner partout.

- *Le repas* : c'est un temps fort où l'accueil, l'échange et le partage doivent être présents. Les animateurs mangent avec les jeunes et font respecter la nourriture.

- *La détente* : ne rien faire, ce n'est pas être désœuvré. Il est important d'avoir, de respecter, et d'utiliser des moments de détente qui peuvent permettre de faire le point (le courrier par exemple). Pour que le jeune trouve en face de lui un acteur, il faut que l'adulte se réserve du temps libre qui ne nuise pas au partage, à l'accomplissement d'une activité, à la rencontre avec l'autre.

- *Les sorties* : on ne peut plus se déplacer en dehors des centres, individuellement ou en groupe, de la même façon qu'il y a quelques années. Cela demande des projets bien cadrés, définis, étudiés, repérés. La reconnaissance des lieux et du matériel est indispensable, les trajets et les emplois du temps doivent être pensés, réfléchis afin que l'encadrement et les participants trouvent le plus de plaisir possible avec leurs propres ressources.

- *Les veillées* : elles doivent être des moments privilégiés parmi les activités offertes. Elles permettent de faire découvrir ce dont on est capable, à travers le théâtre, la musique, les jeux scéniques, la chanson, la danse... Elles donnent l'occasion d'écouter l'autre, mais aussi de transmettre et partager.

- *L'hygiène* : on doit prendre soin de tout son corps, et pas seulement d'une partie. La douche est partie intégrante des activités du séjour. Le rôle des animateurs et du personnel soignant est indispensable dans l'accompagnement des plus jeunes et dans la surveillance des plus grands.

- *Le repos* : le sommeil est un acte essentiel. Il permet, entre autre et dans le cadre particulier du séjour, de bien participer aux activités proposées. Ceci s'adresse aux jeunes, mais aussi à l'encadrement qui trop souvent, par manque de sommeil, n'a pas la disponibilité nécessaire.

Avec cette journée type, nous n'avons pas la prétention de tout prévoir, mais plus simplement de faire état de quelques têtes de chapitres. Il appartient à chacun d'en récrire le texte.

Il en est de même pour les responsables, et si les projets pédagogiques et d'activités sont discutés, élaborés, acceptés avant le séjour, il n'en reste pas moins que préciser les rôles de chacun nous apparaît nécessaire.

JOURNEE DES RESPONSABLES

Le séjour commence dès la montée dans le véhicule, la responsabilité aussi : salutations de courtoisie et de politesse, premières directives...

Être en vacances ne signifie pas laisser-aller et laisser-faire...

À l'arrivée au centre, avoir une tenue et une attitude correcte est recommandée de façon à ce qu'il y ait image valorisante, mais aussi prise d'habitudes.

La présentation des intervenants avec leur rôle respectif nous semble aussi une bonne chose pour que chacun sache à qui s'adresser.

- *Pour le directeur* : c'est la mise en œuvre et le contrôle des activités définies avec l'équipe d'animation.

De veiller, avec le permanent, à la réalisation des travaux du personnel technique.

De faire respecter les locaux, le matériel, l'environnement, la dégradation, la casse, le désordre, coûtent souvent très cher et rendent, par ailleurs, certains projets irréalisables.

- *Pour les animateurs* : c'est du lever au coucher, mais aussi du coucher au lever que le jeune ou l'enfant doit être protégé et surveillé. L'animateur doit accompagner, être avec, celles et ceux dont il a la charge.

Échanger avec le jeune permet de connaître et de résoudre bien des problèmes individuels ou collectifs. Il doit donc avoir un dialogue permanent avec les jeunes pour savoir comment ils vivent leur séjour.

Éviter les dégradations des locaux et du matériel.

Prendre soin de l'environnement.

L'animateur est aussi, au même titre que le directeur, responsable de la mise en œuvre et du déroulement des activités.

LES REUNIONS DE L'EQUIPE D'ANIMATION

La coordination, les mises au point, la définition des rôles pour telle ou telle activité, doivent se discuter au cours de réunions journalières dont la durée ne doit pas dépasser deux heures semble un horaire correct.

Il serait bon qu'un cahier soit ouvert et tenu par un animateur pour relater les principaux événements et faire état des problèmes importants qui peuvent intervenir dans le quotidien.

Nous préconisons deux réunions journalières. Une pendant le temps calme, une après le coucher. S'assurer que pendant la réunion il y ait toujours un ou deux animateurs en surveillance.

PERSONNEL TECHNIQUE

Concernant la cuisine, l'économat et la lingerie, personnel saisonnier dépendant essentiellement du siège de l'association. Le Directeur a un rôle de contrôle, et doit remonter tout dysfonctionnement au siège.

REGLEMENTATION

Après avoir dit ce que nous pensons sur le rôle de chacun et évoqué certaines prérogatives, il nous faut attirer l'attention des responsables sur quelques aspects des séjours qui ne sont pas toujours respectés :

- avoir une tenue correcte pendant les repas (casquettes, lunettes soleil... proscrits)
- ne pas marcher nu-pieds dans le centre
- ne pas utiliser d'injures et ne pas avoir d'attitudes provocatrices qui risquent d'entraîner des menaces et des coups
- ne pas permettre l'accès des chambres à toutes les heures de la journée, ni avoir des tenues (vêtements, chaussures) qui peuvent salir en dehors du convenable (après un grand jeu par exemple)
- que les jeux sont essentiels à la bonne humeur, au partage, au collectif, à l'épanouissement, et que tous doivent y participer
- que le quotidien comprend le rangement, la toilette. L'attention à son corps avec l'aide du personnel soignant
- qu'à chaque retour de plage les sacs sont vidés et secoués au niveau des sanitaires extérieurs, les serviettes sont étendues sur les fils à linge appropriés, les maillots rincés et étendus, les gourdes vidées et rincées.

Et encore ce que la réglementation impose :

- que les personnes étrangères au séjour n'ont accès aux lieux de vie que sur autorisation de la direction ou du C.A.
 - qu'après le coucher, la circulation entre les bâtiments ou à l'intérieur de ceux-ci n'est permise qu'en cas d'urgence (maladie, accident, incident technique).
 - **que pour des raisons de sécurité, les portes et fenêtres doivent être maintenues fermées, de jour comme de nuit et les circulations dégagées de toute entrave.**
 - que l'accès des chambres des filles n'est pas permis aux garçons et des garçons aux filles
 - que les adultes responsables sont garants de la sécurité des lieux de vie et sont tenus d'informer le directeur de toute anomalie
 - que l'entretien des lieux, comme du linge, est assuré par le personnel technique, en collaboration avec l'animateur de chaque groupe
 - que la vie quotidienne est organisée en équipe (sexe, âge) avec un animateur référent par groupe
 - que l'animateur assure le repos et la sécurité des personnes qui se trouvent dans les locaux pendant la nuit.
- La présence d'un animateur pour 10 enfants est obligatoire
- que l'information aux familles doit être prévue et surveillée, et que le jour du départ l'animateur doit faire l'inventaire et tenir la liste du linge manquant. Il doit s'assurer que l'enfant quitte le centre avec une tenue propre. La salutation et le dialogue avec les parents sont recommandés à l'arrivée du séjour.

C'est en référence à tous ces éléments que le projet d'activités doit se construire.

PROJET D'ACTIVITES

C'est avant le séjour que le directeur élabore, avec son groupe d'animation, le projet d'activités proposé au conseil d'administration.

Il arrive que ce projet ne tienne pas toujours assez compte de l'endroit où se déroule le séjour. Nous pensons que pour chacun, il y a des dominantes : la mer, la plage est celle de Bidart

C'est une des raisons, parmi d'autres, qui nous poussent à demander aux directeurs et à leurs équipes, de prendre connaissance des lieux avant d'établir leurs projets.

- Savoir ce que peut offrir comme possibilités, non seulement le centre ou le lieu d'hébergement, mais aussi la ville, la région où se déroule le séjour. Nous croyons que les directeurs, comme les animateurs, manquent souvent d'informations précises.

- Informations : si le directeur doit s'informer, il appartient au conseil d'administration de rechercher et de donner aux responsables toutes les informations possibles qui touchent et concernent l'hébergement et l'équipement des lieux de vie, de façon à aider tous ceux qui sont en charge de l'animation.

- si l'information, la connaissance des lieux et des possibilités offertes peut permettre une meilleure construction du projet, il est un autre élément qui peut être utile à une élaboration qui tienne compte d'une diversité d'activités.

- s'il n'est pas question d'imposer aux directeurs le contenu de son projet, on peut penser que certains d'entre eux ne possèdent ni l'expérience, ni le vécu qui permet de s'adapter à des situations qui gênent ou empêchent le bon fonctionnement des activités.

Prendre connaissance de ce qui a déjà été réalisé les années précédentes peut servir de base de modèle sur lequel on peut s'appuyer.

- c'est dans cet esprit que nous proposons ce qui a été réalisé au cours des séjours antérieurs.

MODELE

- Nous avons dit ne pas être d'accord avec le « préfabriqué », mais nous croyons aussi que des expériences réussies peuvent contribuer à la progression de nos séjours.

PROGRESSION

Ce document mis à votre disposition fait état des opinions et des considérations du conseil d'administration.

Il est conscient que tout n'a pas été dit et que bien des éléments n'ont pas été suffisamment évoqués ou étudiés ; c'est pourquoi il demande aux différents acteurs de l'informer, de lui faire part de vos idées, de votre conception, de vos expériences. Chacun peut -et doit- apporter à l'édifice. La progression de notre association dépend de ce que nous voulons et ferons ensemble, et non chacun de notre côté.

SECURITE

Le souci constant du directeur et des animateurs concerne :

- la sécurité matérielle : objets, lieux dangereux qui sont à signaler ou à éviter ;

- la sécurité dans les jeux ;

- la sécurité générale. En effet, vous savez qu'en cas d'accident, l'enquête essaye de déterminer où se trouvait l'animateur responsable au moment de l'accident.

BIDART

LA COTE BASQUE

Bidart, petit village surplombant la mer, se situe à la croisée des chemins de Saint Jacques de Compostelle, entre les stations balnéaires renommées de Saint Jean de Luz et Biarritz, à 20 kms de l'Espagne. Il sera le point de départ de votre circuit, au cours duquel vous pourrez apprécier la diversité des paysages, le charme des villages basques, ainsi que la forte personnalité de ses habitants, détenteurs d'un antique civilisation dont les traditions restent très vivantes.

L'HEBERGEMENT

Le centre Ithurbidia, ancienne ferme réaménagée de 83 lits, bénéficie d'un panorama sur la mer. Il comprend 5 bâtiments, dont 3 chauffés :

- La ferme (37 couchages) : + 6 (animateurs)
 - 2 salles de restaurant, dont une panoramique
 - 3 chambres, de 4 à 6 lits,
 - 3 chambres de 7 et 8 lits
 - 2 chambres de 3 lits pour animateurs
 - Sanitaires à chaque étage
 - 1 salle de classe
 - 1 salle de travail avec coin vidéo
- Dortoir b (24 lits) :
 - dortoir de 10 + 1 box anim
 - dortoir de 12 + 1 box anim
 - Sanitaires
- 1 annexe (25 couchages)
 - 4 chambres de 4 à 8 couchages avec sanitaires individuels
 -
- Une grande salle de jeux couverte
- Un bloc sanitaire avec douches

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- 1 terrain de basket
- 1 terrain avec filet (volley, tennis)
- 1 terrain de foot
- 1 mur à usage de fronton
- 1 théâtre de verdure
- 1 bois de 3 hectares
- 1 parcours d'orientation
- 1 jardin pédagogique
- 1 sentier pédagogique
- tables ping-pong
- malle de cirque
- turnball ...